

ARRETE MUNICIPAL N°2021-36

16 juin 2021

ARRETE PORTANT REVALORISATION INDICIAIRE

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

 ${
m VU}$ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2016-296 du 12 mai 2016 modifié portant disposition statutaires communs à divers cadres d'emplois de catégorie C;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n° 2021-406 du 8 avril 2021 établissant un nouveau barème de correspondance entre l'indice brut et l'indice majoré ;

ARRETONS

Article 1:

A compter du 1^{er} avril 2021, Madame Julie GEORGES, adjoint technique territorial Titulaire, bénéficie d'une revalorisation comme suit :

Ancienne situation au 01 janvier 2021	Nouvelle situation au 01 avril 2021
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
Echelon :05	Echelon : 05
Indice brut : 361 indice majoré : 335	Indice brut : 361 Indice majoré : 336

Article 2:

L'agent percevra le traitement afférent à cette nouvelle situation



ARRETE MUNICIPAL N°2021-36

16 juin 2021

Article 3:

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4:

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- Au comptable de la collectivité
- A l'intéressée
- A Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Moselle

Fait à Silly-Sur-Nied, le 16 juin 2021

Signature et cachet